

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RECLAMES 50 cent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier :	Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.	Train de foire :	Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.
	Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.

Cahors, le 11 Novembre.

Après les *Mystères de Montroyal*, nous donnerons en feuilleton les

COUPS DE FOUDRE

PAR M. CHARLES FRED
œuvre palpitante d'intérêt.

SÉNAT

Séance du 9 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer, qui fait d'abord l'éloge funèbre de MM. de Forsanz, Desmazes, Roques, Pothuau et de Larey, sénateurs, décédés pendant les vacances.

M. Tirard, ministre des finances, donne lecture, au nom du gouvernement, de la déclaration suivante :

Messieurs,

Lorsque au lendemain de la constitution du ministère nous nous sommes, pour la première fois, présentés devant vous, nous vous avons indiqué les directions générales de notre politique.

Nous avons aujourd'hui le devoir de les préciser.

Au dehors, vous vouliez la paix, elle a été maintenue; nous pouvons, sans témérité, dire que rien ne paraît devoir la troubler.

Nos relations avec les grandes puissances continentales de l'Europe se consolident par la pratique loyale des devoirs réciproques.

La nomination simultanée d'ambassadeurs à Paris et à Rome témoigne des dispositions amicales qui animent les deux nations et leurs gouvernements.

Les complications survenues en Egypte avant notre entrée aux affaires, ont amené, depuis, l'occupation militaire de pays par l'Angleterre.

Ce fait si nouveau dans la politique européenne, soulève des questions qui nous touchent particulièrement.

Le cabinet de Londres les a abordées spontanément, il y a quelques jours, et nous étudions la proposition qu'il nous a faite.

Dès que la négociation qui se poursuit avec une courtoisie amicale aura abouti, nous vous en ferons connaître le résultat quel qu'il soit.

Ne vous le dissimulez pas, Messieurs, la source de notre influence extérieure est ici. Elle est en vous.

Selon le caractère que vous imprimerez à notre politique intérieure, l'action de la France au dehors sera féconde ou stérile.

C'est là surtout ce qui nous commande de maintenir l'ordre public d'une manière ferme et de réprimer avec calme, mais sans faiblesse, toutes les tentatives qui auraient pour but de le troubler.

C'est pour cela aussi que nous vous demandons respectueusement d'écarter de vos discussions immédiates les questions qui sont de na-

ture à ne pas permettre en ce moment l'accord des esprits et des volontés, en termes plus précis, la formation d'une majorité de gouvernement.

Si vous y consentez, nous vous prions de procéder avant tout, à la discussion du budget et de la conduire de telle sorte qu'il puisse être également discuté et voté au Sénat.

Après le budget, la question la plus urgente, selon nous, au point de vue de la sécurité sociale, est celle qui concerne les récidivistes.

La Chambre en est déjà saisie par une proposition émanée de l'initiative individuelle.

Le gouvernement se propose de présenter un projet de loi sur le même sujet.

Les deux tendent au même but : éloigner du sol français les malfaiteurs d'habitude et les reléguer, à la suite d'un nombre déterminé de condamnations, sur le territoire d'une de nos colonies.

Le gouvernement déposera un projet de loi portant révision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés.

Elle a pour but d'édicter de plus sûres garanties de la liberté individuelle et d'assurer la bonne gestion du patrimoine des internés.

La Chambre est actuellement saisie de divers projets sur les Sociétés de secours mutuels et d'un projet sur les modifications à apporter à la loi de 1850 sur les logements insalubres.

Préoccupé comme vous de tout ce qui touche au sort des populations laborieuses, le gouvernement aura hâte de se mettre en rapport avec les commissions pour arriver le plus tôt possible à des solutions pratiques et efficaces.

Dans le même ordre de préoccupations, le gouvernement reprendra le projet de loi sur les syndicats professionnels, déjà voté par la Chambre et modifié par le Sénat.

De nombreux projets relatifs à la réforme de la législation, sont à l'étude devant les Chambres ou dans les commissions extra parlementaires.

Ces projets concernent principalement les sociétés commerciales, les faillites, le serment judiciaire, le code d'instruction criminelle, les ventes d'immeubles, le code rural, etc.

Nous sommes prêts à en aborder la discussion dans le plus bref délai.

Mais il importe surtout de terminer la question depuis si longtemps ouverte de l'organisation judiciaire.

Le gouvernement est convaincu qu'il obéit au vœu du pays en se préparant à vous soumettre ses vues sur ce sujet.

Il se mettra d'ailleurs en rapport avec la commission de la Chambre des députés chargée de cette étude et qui a déjà désigné son rapporteur.

Viennent maintenant, Messieurs, les questions de conduite.

Au moment que vous jugerez opportun, vous examinerez celle que nous avons tenue au dehors et au dedans pendant votre absence.

Vous reconnaîtrez, nous l'espérons, que dans des conditions bien difficiles, vos affaires extérieures ont été conduites avec prudence, avec vigilance, avec le souci profond de votre dignité.

Au dedans, nous nous sommes efforcés de calmer les esprits, de répandre partout les idées de conciliation, d'apaisement, de bon vouloir réciproque, et en même temps d'assurer le respect de l'ordre.

Pas plus que nous, vous ne voulez qu'il soit troublé.

Vous repoussez, comme nous, les solidarités compromettantes; vous ne voulez pas permettre qu'abusant jusqu'au crime de la facilité des lois, des inconnus, des anonymes, sans passé, sans titres, sans services, sans certificat d'origine, de véritables malfaiteurs colportent librement partout la sédition et la menace, intimidant des gens paisibles, paralysent le travail et s'acharment à déconsidérer la République pour la perdre.

C'est dans cette communion d'idées et de sentiments que nous comptons obtenir votre adhésion et votre appui. Nous ne chercherons pas à vivre au jour le jour de majorités accidentelles, sans solidité, sans sécurité.

A vivre ainsi, le pouvoir ne gagne ni en dignité ni en force; et il perd sa raison d'être.

Certain qu'il y a dans le Parlement une majorité résolue à donner à la République un gouvernement durable et fort, un gouvernement décidé à défendre au dehors les intérêts permanents de la France, au dedans l'ordre et la liberté, à imposer énergiquement à tous le respect absolu des lois, c'est là que nous irons chercher les garanties d'une existence politique stable.

Dans ces conditions, Messieurs, les hommes qui sont devant vous sont prêts à continuer leur tâche, et s'ils obtiennent votre confiance, à n'épargner aucun effort pour la justifier.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux; et la prochaine séance est fixée à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 novembre.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Brisson. M. Duclerc, président du Conseil, donne lecture de la déclaration ministérielle, après laquelle la séance est levée.

La prochaine séance est fixée à samedi, et le budget est mis à l'ordre du jour de cette séance.

Revue des Journaux

La République française à propos de la rentrée du Parlement se demande ce que fera la Chambre et pense qu'elle fera ce que le gouvernement l'invitera à faire, s'il y a un gouvernement; c'est-à-dire une pensée et une volonté directrice; si l'on sent en un mot, que le temps est passé des promesses illusives, des ajournements indéfinis, et que l'heure a enfin sonné des résolutions sages et viriles et des actes vigoureux et féconds.

Le Rappel estime que si la Chambre veut vivre il faut qu'elle agisse.

Il faut, dit-il, qu'elle se mette aux réformes, qu'elle en finisse avec la question de la magistrature, avec la question de l'Eglise, de l'armée, avec toutes les questions urgentes et surtout avec la question sociale.

La Paix reconnaît que la déclaration ministérielle trouvera quelques mécontents. Mais elle pense que la Chambre a conscience qu'elle froisserait l'opinion publique, si au lieu de se mettre paisiblement à la discussion du budget en ajournant l'examen des questions sur lesquelles elle n'est point d'accord avec elle-même, elle ne consentait à accorder quelques mois de tranquillité à un pays dont le premier besoin, après tout, n'est pas de se croire toujours à la veille de nouveaux conflits.

On lit dans la Vérité :

Si le programme connu sous le nom de programme de M. de Freycinet avait été exécuté tel que son auteur l'avait conçu, les embarras dans lesquels nous nous trouvons aujourd'hui nous auraient été épargnés.

Les autoritaires ont cru habile de saisir cette occasion pour diriger des critiques très acerbes contre les plans de M. de Freycinet.

Ils ont oublié que ces critiques ne pouvaient atteindre celui qu'elles visaient et qu'elles venaient au contraire retomber daplomb sur la tête de leur chef.

Le programme de grands travaux publics préparé par M. de Freycinet, avait été conçu avec prudence et sagesse. Il ne comportait qu'une dépense de quatre à cinq milliards échelonnés sur un grand nombre d'années.

Nous entrevoyons déjà que l'exécution des travaux projetés et promis entraînera une dépense de dix milliards.

D'où vient cet effroyable écart qui constitue pour le budget un sérieux péril? Est-ce M. de Freycinet qui en est responsable?

Non, c'est la Chambre qui a bouleversé le programme primitif, qui l'a élargi, qui a introduit sans cesse de nouveaux tronçons, de nouvelles lignes, en sorte qu'aujourd'hui on est obligé de s'arrêter sans avoir rien fini, sans pouvoir ressaisir le fil conducteur, la pensée maîtresse qui donnaient un but et un sens à l'œuvre entreprise par M. de Freycinet.

Aujourd'hui on constate le mal qui a été fait.

On voudrait le réparer.

Cela est impossible.

Pour le Soleil : ajournement des travaux publics ou emprunt public, voilà le dilemme auquel M. Tirard ou son successeur seront forcément accablés.

XIX^e Siècle. — Si l'on ne comprend point de part et d'autre, la nécessité des concessions réciproques au prix desquelles pourra être obtenue cette conciliation dont on parle tant, on ne fera rien qui vaille. Mais il faut espérer que personne n'aura été sourd aux avertissements réitérés de l'opinion publique. Puis chacun doit sentir que les circonstances sont, sinon critiques, au moins graves pour l'avenir de la République.

On lit dans la France :

Nous possédons un singulier ministre des finances et un non moins singulier ministre des travaux publics.

On s'embrassait, il y a quelques jours, dans les cercles ministériels. M. Tirard venait de retrouver au fond des caisses de l'Etat 159 millions, dont M. Léon Say ne connaissait pas l'existence. La haute finance était vaincue pas l'horlogerie.

Ces 159 millions provenaient du non emploi de crédits affectés aux grands travaux.

Or, il se trouve que, sur cette somme, cent millions ont été parfaitement employés.

Le ministre des finances et le ministre des travaux publics, l'un portant l'autre, ignoraient que les travaux ne se paient qu'après leur achèvement et qu'il faudrait solder en fin d'exercice ceux qui sont actuellement en cours.

La fortune publique est placée dans de bonnes mains.

Maintenant il va falloir trouver les cent millions qui manquent.

M. Tirard passe en ce moment une nouvelle inspection de ses caisses, que de longs mois de vacances ne lui ont pas permis de bien vérifier.

Informations

60 millions - 160 millions = - 100 millions.

Le Temps dit qu'il résulte des chiffres communiés aujourd'hui à la commission du budget, que les sommes disponibles sur les crédits non utilisés seront de 60 millions et non de 160 comme l'avait annoncé M. Tirard.

Il faudra donc ajouter 100 millions à la dette flottante.

Expulsion du prince Kropotkine.

Le Conseil Fédéral Suisse, considérant qu'il résulte de tous les renseignements que le prince Kropotkine est l'agent actif et influent d'une propagande qui a l'anarchie pour but et l'assassinat pour moyen ;

Que l'autorité fédérale ne saurait tolérer de tels agissements qui, s'ils n'ont pu réussir à troubler la tranquillité intérieure, sont de nature s'il n'y était mis fin, à compromettre nos bonnes relations avec d'autres Etats ;

Arrête :

Le séjour sur territoire suisse est interdit au prince Pierre Kropotkine, prenant aussi le nom de Levaschoff.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Discours de M. Cambres

AUX OBSÈQUES DE M. ROQUES

Messieurs,

Un homme éminent a dit : « Il faut laisser en ce monde trace de son passage et remplir sa mission. » Celui que nous pleurons aujourd'hui, semblait avoir pris cette parole pour devise. Car si, au moment où nous venons lui offrir un dernier et triste adieu, nous jetons les yeux sur sa longue carrière, nous voyons que nul n'a laissé une trace plus profonde de son passage et que nul n'a mieux rempli sa mission.

Notaire ! il a été un exemple accompli de la probité professionnelle. Aussi ses collègues, pendant quarante ans, se sont-ils fait un honneur, toutes les fois que la loi le leur a permis, de l'appeler à la présidence de leur chambre. Voué à la pratique des lois civiles pour laquelle il avait de merveilleuses aptitudes, rigide observateur des règles de sa profession qu'il aimait passionnément, M. Roques était un guide aussi sûr qu'éclairé pour ses jeunes collègues, et sur les nombreuses difficultés que l'on rencontre en matière de tarif et de taxe où la question de droit touche toujours à la question de personnes, tels magistrats dis-

tingués que je pourrais nommer, n'hésitaient pas à le consulter.

Conseiller général ! Vous savez quel a été son rôle. Depuis 1846, il a pris part à toutes les délibérations de l'assemblée départementale. Les affaires du département semblaient être les siennes. Travailleur infatigable, le budget n'avait pas de secrets pour lui.

Président de la commission des finances ! M. Roques indiquait à ses collègues avec une courtoisie parfaite, mais avec une fermeté inflexible, la ligne qu'ils ne devaient pas franchir, s'ils ne voulaient pas jeter le désordre dans nos finances. Son autorité était telle que ses adversaires politiques, dont il avait su conquérir l'estime et la sympathie, acceptaient ses avis, convaincus qu'ils étaient toujours dictés par l'intérêt bien entendu du pays.

Président du Conseil général ! Je vous dirai seulement que ses anciens collègues ont bien pu donner sa place ; mais je sais mieux que personne, qu'ils ne l'ont pas remplacé. Nul, en effet, n'a oublié ni l'impartialité avec laquelle il dirigeait les travaux de l'Assemblée, ni les services qu'il rendait dans la discussion des affaires, par sa connaissance complète de toutes les questions et de tous les dossiers.

En politique ! M. Roques appartenait à cette forte et vaillante génération de 1830 dont il n'avait jamais répudié les doctrines. Mais, touché de la situation faite à la France par nos désastres et par nos révolutions successives, il sut faire taire ses préférences et se rallia franchement à nos institutions républicaines auxquelles il donna un concours loyal et indépendant.

Aussi pouvons-nous dire en présence d'une vie si noblement remplie, que les électeurs du Lot en envoyant M. Roques au Sénat et le gouvernement de la République en le nommant Chevalier de la Légion d'honneur, avaient voulu plutôt proclamer hautement son patriotisme et son dévouement au bien public que les récompenser.

Qui ne sait, en effet, qu'il n'était pas de fonctions si modestes que M. Roques ne remplît avec zèle quand il s'agissait d'être utile à ses concitoyens ? Ne l'a-t-on pas vu pendant 45 ans administrer la commune de Laburgade et présider le bureau de conciliation du canton de Labenque en qualité de suppléant du juge de paix.

C'est là, au milieu de ces honnêtes et laborieuses populations rurales, parmi lesquelles il aimait tant à se trouver, qu'il a rendu peut-être ses plus signalés services.

Je n'ai donc pas à parler de l'homme privé. Ces braves habitants de la campagne savent mieux que moi combien M. Roques était obligeant et bon. Ils l'ont tous connu ; ils l'ont tous vu dans l'intimité, il a été le confident de leurs peines ; il a partagé leurs joies ; il a vécu de leur vie ; il a été leur meilleur conseiller. Il leur a donné à tous l'exemple de l'ordre et du travail.

Mais je croirais manquer à mon devoir, si je ne disais pas très haut que M. Roques, constant et sincère dans ses affections, a été toujours fidèle et dévoué à ses amis : il ne les a jamais abandonnés, il les a toujours énergiquement défendus.

Il laisse, vous en conviendrez avec moi, un bel héritage ; mais ses deux fils, et c'est là une douce consolation pour nous, sont bien dignes de le recueillir. L'un, que son amour pour les

études littéraires et philosophiques a tenu éloigné de nous, est revenu pour ne plus nous quitter, nous nous plaisons à l'espérer, après avoir complété la riche moisson qu'il avait si bien commencée. L'autre n'a cessé de vivre avec nous. Il a marqué sa place dans notre assemblée départementale et il nous a déjà montré que la droiture, le bon sens, la sûreté de jugement, l'intelligence des affaires et la fermeté de caractère étaient héréditaires dans sa famille.

Je m'arrête : M. Roques était un homme de bien dans toute l'acception du mot, et le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui, c'est certainement le souvenir qu'il laisse dans nos cœurs.

M. Roques avait foi dans les destinées de l'âme immortelle. « Je sais, me disait-il naïvement, que si la poussière revient à la poussière, l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. » Notre excellent ami est mort comme il voulait mourir, en vrai chrétien.

Nous pouvons donc lui dire au revoir, à Dieu !

Il nous voit, il nous entend et il sait que nous venons le cœur plein de respect et de douleur saluer et honorer en lui, l'homme honnête et juste, fait pour servir de modèle à tous.

Nous avons laissé la foule qui suivait à Cahors le cortège du regretté M. Roques, sénateur du Lot, sous l'émotion du dernier adieu de M. Cambres. Il nous reste à parler de l'arrivée du corps au village de Laburgade. La population tout entière donnant libre cours à ses regrets s'était transportée bien en avant du bourg, et sans calculer la peine et la distance, le cercueil enlevé du char était porté à bras jusqu'à l'église paroissiale. Nous ne décrivons pas cette scène touchante, d'une foule de villageois grossie par les contingents venus de tous les points du canton, et pleurant sincèrement l'ami perdu. L'église de Laburgade était trop étroite pour contenir les assistants. Au cimetière, où le corps avait également été porté à bras, le doyen des maires du canton, M. Ausset, se faisant l'interprète de la douleur commune, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

C'est au nom de vous tous, compatriotes et amis de M. François Roques, réunis par le même deuil autour de cette tombe, que j'adresse du fond du cœur, un dernier adieu à cet homme de bien.

Doyen des maires du canton, c'est pour moi un honneur et un devoir d'exprimer les regrets profonds et unanimes de nos populations.

Elles n'oublieront jamais les immenses services rendus par le Maire, le Conseiller général, le Sénateur, toujours investi de leur confiance, et qui a été pour tous un guide sûr, un ami dévoué.

Nous ne le perdons pas tout-à-fait. Il laisse au milieu de nous des enfants dignes de lui, et qui, eux aussi ont su s'imposer à notre affection. Ils seront notre suprême consolation.

Ami vénéré, au nom de tous, je vous dis au revoir.

s'empara de lui.

Il abandonna son outil et il se dirigea lentement et à pas chancelants vers l'endroit où se trouvait son compagnon d'infortune.

Arrivé là, il se laissa tomber sur une pierre. La lumière de la lanterne touchait à sa fin.

Il prit la dernière bougie et l'alluma.

La nouvelle journée, le dimanche, était sans doute arrivée depuis longtemps.

— La lumière durera bien jusqu'au soir, et avec elle, sans doute aussi, notre vie... Enfin, à la grâce de Dieu !... Ammit... dit-il en rêvant, tandis qu'un long soupir soulevait sa poitrine.

Puis il jeta un regard sur son compagnon.

Il était étendu sans mouvement sur le sol, la tête appuyée sur une pierre et l'uniforme plié lui servait d'oreiller !

— Il dort !... il peut dormir !... murmura le jeune homme en se penchant sur le malheureux dont il entendait le souffle inégal.

Puis, appuyant sa tête sur ses deux coudes, il se prit à réfléchir.

Il songeait à son Ammi dont il allait bientôt, hélas ! et pour toujours être forcé de se séparer.

Leur bonheur n'avait été que de courte durée, le deuil de sa bien-aimée durera-t-il plus longtemps ?

Ah ! oui ! éternellement ! Son cœur saigna et se serra, ses yeux se remplirent de larmes et il murmura en sanglotant :

— Perdu !... tout perdu !...

Sa vie passée et son bonheur éphémère lui apparaissaient comme un rêve léger.

On lit dans les journaux de Paris :

Le bruit court que M. Delord, sénateur du Lot, a l'intention de donner sa démission.

Les deux sièges sénatoriaux du département seraient donc vacants.

CULTURE DU TABAC.

L'année dernière, sur la demande de M. le Préfet, M. le Ministre des finances avait autorisé le département du Lot à planter en tabac, 50 hectares en plus, soit 1,850 hectares. Cette année, en présence des ravages toujours croissants du phylloxéra, M. le Préfet a insisté de nouveau, auprès de M. le Directeur général des manufactures de l'Etat, pour obtenir un nouveau supplément de culture.

Par décision du 26 octobre, et sur la proposition de M. le Directeur général, M. le Ministre a bien voulu élever le contingent de culture du Lot, de 1,850 à 2,000 hectares.

La dynamite.

On lit dans la *Petite République française* : Onze caisses de dynamite, pesant chacune vingt kilogrammes, viennent d'être volées sur les chantiers du chemin de fer en construction à Souillac (Lot).

On n'a pu jusqu'ici découvrir aucune trace des voleurs ni des objets soustraits.

Les recherches continuent avec la plus grande activité.

BUREAU DE POLICE

Des rapports de police il résulte que des procès-verbaux ont été dressés :

1° Contre le nommé Cornède, Firmin, âgé de 19 ans, sans profession, pour filouterie de nourriture, au préjudice de Pignol, aubergiste ;

2° Contre les époux Rey, pour vol d'une paire de ciseaux à l'étalage, d'une valeur de 1 fr 50 c., (condamnés à l'audience du 9 courant à huit jours de prison chacun) ;

3° Contre la femme D., pour violences, condamnée à la même audience à 6 fr. d'amende ;

4° Contre six jeunes gens de Cahors, pour avoir, dans la nuit du 20 octobre, brisé un grand nombre de verrières tant dans l'intérieur de la ville que sur les promenades. Le Tribunal s'est montré très-indulgent à cause de leur jeunesse et grâce à l'habile défense présentée par MM. Cambres, Lagarrigue et Depeyre, ils n'ont été condamnés qu'à 25 fr. d'amende ;

5° A cette même audience, le sieur Moussié, portefaix, a été condamné à deux mois d'emprisonnement pour ivresse (double récidive et voies de fait) ;

6° Procès-verbal d'expulsion du nommé Frayssat, Espérial, né à Lérida (Espagne), condamné le 1^{er} juillet dernier à quatre mois d'emprisonnement pour coups et blessures volontaires et port d'armes prohibées ;

7° Contre la femme S. et le sieur D., pour

Si son enfance avait été douce et ensoleillée, car une tendre mère l'avait embellie en l'entourant de son inépuisable affection en se privant pour lui du nécessaire, les années de sa jeunesse qui lui avaient fait connaître la lutte pour l'existence avaient été quelquefois pénibles.

Sa tendre mère n'était plus là !

Il se souvenait de cette compagne, de ce guide si aimant de ses premières années, et il versait d'abondantes larmes à ce souvenir.

— Cette bonne et chère mère, se dit-il, veille sur moi du haut des cieux. Comme elle a pris soin de mes premières années, elle m'attend et bientôt nous allons être unis pour toujours là-haut, où je trouverai peut-être aussi le père que je n'ai jamais connu, dont je n'ai point trouvé de traces. Oh ! puissé-je m'endormir bientôt !... bientôt !... pour me réveiller sur le cœur de ma mère ! murmura-t-il, tandis que son esprit lui faisait entrevoir l'horreur et les angoisses des derniers moments qui l'attendaient !

Machinalement, il porta la main à la poche de son habit, où, au moment de partir, il avait mis le pistolet chargé qu'il avait emporté par mesure de précaution et qui alors pouvait lui être d'un si inestimable secours... le débarrasement de l'existence... lui épargner les angoisses de la faim !...

Mais sa main toucha non-seulement le pistolet, mais aussi la lettre qu'il avait prise dans l'uniforme de la victime, uniforme sur lequel l'autre... l'assassin, reposait sa tête...

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(126) du 10 Novembre 1882.

LE MYSTÈRE

DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Je n'ai plus rien !... mais j'ai soif, répondit l'autre d'une voix tremblante et à peine intelligible.

Hubert mit sa pioche à terre et conduisit le malheureux vers la pierre humide où il s'était lui-même désaltéré.

— Là ! dit-il, rafraîchissez-vous un peu à ces quelques gouttes comme je l'ai fait moi-même.

Et l'autre pressa aussitôt ses lèvres brûlantes contre la froide pierre dont il aspira avidement l'humidité.

Hubert, silencieux et saisi de pitié, regardait le malheureux.

Celui-ci se sentant de nouveau un peu de force, se tourna vers le jeune homme et lui dit :

— Depuis combien de temps sommes-nous ici ? Nous avons allumé déjà la troisième bougie. La nuit sans doute est revenue ?...

— La nuit !... Toujours et partout la nuit, fut la réponse d'Hubert.

Puis Wenz reprit :

— Combien de temps croyez-vous que nous

serons encore forcés de rester ici ?

— Dieu seul peut le savoir.

— Vous n'avez pourtant point perdu tout espoir. Vous ne pensez point que...

— J'ai peu d'espoir ! repartit Hubert à cette question inachevée. Je vais cependant faire mon possible... et continuer mon travail.

— Je n'en puis plus !... mes forces sont à bout !

— Retournez là où vous étiez assis tantôt. Allez prier ! répondit Hubert d'un ton grave et rempli de pitié. Dieu, le père du monde, qui fait grâce à tout pécheur repentant, sera aussi miséricordieux pour nous ! Allez et priez, je travaillerai cependant.

De longues heures se sont encore écoulées.

Le jeune homme avait travaillé sans relâche jusqu'à complet épuisement de ses forces ; son découragement était devenu de plus en plus grand, toutes ses peines paraissaient inutiles ; plus il écartait de pierres et plus il en retombait, et après ce labeur obstiné, une telle quantité de débris de murailles tomba subitement au fond du caveau, que le tas en devint plus grand qu'au début.

Désespéré, Hubert s'arrêta.

Son travail était inutile : il le sentait bien.

Leur sentence à tous deux était prononcée, et s'il ne se faisait point de miracle, ils étaient perdus, irrémédiablement perdus.

Il laissa retomber sa tête sur sa poitrine, et il dut faire appel à toute son énergie pour maîtriser l'accès de faiblesse bien compréhensible qui

délit d'adultère.

Le Progrès de Tarn-et-Garonne disait, lors de leur dernière condamnation à Montauban : « Infidèle à son mari, elle a une constance à toute épreuve envers son amant qui ressemble plutôt à un marchand de mort aux rats, qu'à un allumeur de cœurs de femme. »

« Deux fois condamnée pour adultère avec D., la belle S. n'en persiste pas moins. Elle a une ferme volonté, un ardent amour, du temps devant elle, elle n'a que 28 ans. Si la foi transporte les montagnes, l'amour est encore plus fort; le sien surmontera tous les obstacles, elle vaincra les juges, et le chemin de la prison semble à cette femme le chemin du bonheur. »

PÉRIGUEUX. — Les journaux de Périgueux racontent qu'une querelle aurait éclaté sur le train de Périgueux à Bordeaux, entre un ouvrier boulanger qui se rendait à Montpont et trois ouvriers terrassiers. Une rixe a suivi, à la suite de laquelle le boulanger aurait été précipité sur la voie, à deux kilomètres de Périgueux, près du champ de courses où on l'a retrouvé horriblement blessé.

PLUTÔT LA MORT QU'UN PROCÈS-VERBAL.

Le nommé Jean Favard, cultivateur au village de Palot (Dordogne), s'étant mis en chasse sans permis, a été surpris par la gendarmerie.

Dans cette circonstance désagréable, mais peu grave, il a été pris d'un accès inconcevable de désespoir. Il chargea son arme, la plaça sous sa gorge et fit partir le coup.

La mort fut instantanée, la charge ayant pénétré sous le menton et ayant labouré la cervelle.

OLERON. — Une grande quantité de barriques vides cerclées en fer arrivent à la côte occidentale de l'île d'Oleron depuis plusieurs jours. En outre, des pêcheurs de nos environs en ont recueilli quelques-unes à la mer.

Ces barriques, marquées R. M., semblent provenir du vapeur français *Cambrian*, du Havre, parti de Bordeaux à destination d'Alicante, et qui a coulé, par suite d'une voie d'eau, dimanche soir, 29 octobre, à quarante milles au large de Chassiron.

PAU. — Dimanche matin a été célébré à l'église St-Martin le service funèbre pour le repos de l'âme de S. A. R. M^{me} la duchesse de Parme.

Mgr le duc de Parme est arrivé à l'église à onze heures. Il était accompagné de ses deux filles les princesses Marie et Louise. La cérémonie a commencé à onze heures.

L'assistance était très nombreuse; nous avons remarqué plusieurs membres de la cour et du tribunal de première instance, puis MM. Chesnelong, sénateur, de Lagrèze, comte de Luppé, ancien député, Joseph Chesnelong, le vicomte de Bonvouloir, le marquis de Franclieu, le comte de Gramont, le général Lamothe, etc.

On signale la présence au Boucau (Basses-Pyrénées), d'une nuée de gens dont les allures « collectivistes » provoquent un certain émoi chez nos voisins. Sous le prétexte qu'ils vont être ou qu'ils sont ouvriers à l'usine des Forges de l'Adour, ces malandrins entrent chez les bourgeois, à la nuit tombante, réclamant le vivre et le gîte avec une certaine autorité.

(Nouveliste).

AGEN. — Des courses vélocipédiques doivent avoir lieu, à Agen, le 26 novembre courant.

On sait quelles formalités il faut remplir pour toucher les mandats. Il est question de simplifier les choses.

On créerait des hons de poste qui seraient de véritables billets de banque et qui seraient payés sur simple présentation.

L'HIVER. — De nombreux passages d'oiseaux nous sont signalés par les journaux du Nord; on y a remarqué des grives, des alouettes, des étourneaux, des sansonnets, roitelets des forêts; et des bandes d'oies, et diverses variétés de canards, etc.

La corneille mantelée du nord, dite grise,

a faite sa première apparition, il y a près de trois semaines.

Ces émigrations prématurées sont l'indice d'un hiver très rigoureux, car il est bien rare qu'elle s'opèrent avant le jour de la Toussaint.

Revue Agricole

Le Solonis et l'York-Madeira. — Encore la greffe de la vigne sur la ronce. — L'enquête agricole décennale de 1882. — Conservation des tomates. — Bulletin commercial.

Un de nos lecteurs s'étonne que, dans notre dernier article sur le choix des vignes américaines, nous n'ayons pas nommé le Solonis. Ce n'est pas que nous méconnaissions les mérites de ce plant, mais nous ne pouvions tout dire, et les bornes de notre article nous ont obligé à passer sous silence bon nombre de cépages méritants. D'ailleurs le Riparia vaut au moins le Solonis, qui ne l'emporte sur lui que dans le cas très-particulier des terrains bas et humides.

Notre contradicteur critique aussi l'York-Madeira, qui, selon lui, manque totalement de vigueur. Sans doute, ce cépage n'a pas les pousses exubérantes du Riparia, mais cette infériorité relative lui permet de s'adapter, presque aussi bien que le Ruprestis, aux terres légères, calcaires et arides, qui sont si communes dans notre département. Nous pensons que cette qualité, jointe à sa grande résistance au phylloxéra, lui assure une bonne place dans les plantations du Quercy.

Nos lecteurs se rappellent la promesse que nous leur avons faite de les tenir au courant de la question de la greffe de la vigne sur la ronce. L'annonce de cette découverte, (si c'en est une), fut accueillie dans la presse agricole, par une incrédulité générale, quoiqu'on eût mêlé à cette affaire le nom et la grande autorité de M. Heuzé. Ce dernier paraît cependant prendre la chose au sérieux, puisqu'il a déclaré, dans un journal de Lyon, qu'il attendait, pour se prononcer, le résultat de nouvelles expériences, qui se font en ce moment à l'école d'agriculture de Montpellier. Nous verrons ce qui sortira de cette entreprise, qui, dit un journal agricole, « commence, à tort ou à raison, par des éclats de rire et qui nous étonnerait beaucoup si elle finissait autrement. Mais enfin il ne faut jurer de rien. »

Sans doute, il faut faire des essais, puisque c'est l'expérience qui peut seule trancher ces sortes de questions. C'est aussi ce que nous nous permettons de dire en passant aux nombreux inventeurs de procédés anti-phylloxériques, dont on trouve assez fréquemment les communications dans diverses feuilles, spécialement dans le *Journal du Lot*. En proposant au public un remède contre le phylloxéra, il faudrait pouvoir aussi donner la preuve de son efficacité, en montrant une vigne, authentiquement phylloxérée, et qu'on aurait guérie. Le cultivateur se méfiera toujours, à bon droit, de toute invention qui ne présentera pas cette garantie.

L'enquête agricole décennale à laquelle on procède en ce moment, est la troisième, les deux autres ont eu lieu en 1852 et en 1862. Il ne fut pas fait d'enquête en 1872; à cause des suites de la guerre.

Nous avons sous les yeux le questionnaire de l'enquête actuelle. Il est divisé en trois grandes parties relatives, la première aux cultures, la seconde aux animaux, la troisième à l'économie rurale.

La vigne figure parmi les cultures industrielles; mais nous avons remarqué que, dans le tableau qui lui est consacré, il n'est tenu aucun compte du phylloxéra. Nous savons bien que les renseignements relatifs aux vignes phylloxérées sont recueillis par un service spécial; mais l'enquête décennale aurait fourni un moyen de contrôle. Cette omission pourrait aussi donner lieu à certaines confusions. Par exemple, une vigne presque entièrement détruite, mais non encore arrachée, sera-t-elle classée comme vigne, ou comme terre inculte? Le très faible produit de cette vigne entrera-t-il en ligne de compte pour le calcul du rendement moyen? Il aurait été bon de prévoir ces difficultés; les statistiques, en

effet, n'ont de valeur, que si elles sont exactes; et on ne les obtient exactes qu'à la condition de mettre les points sur les i.

Nous croyons faire plaisir aux ménagères en leur indiquant le procédé suivant pour la conservation des tomates :

Choisir les fruits mûrs, parfaitement sains, les essayer soigneusement, les placer ensuite dans un bocal à large goulot, et verser par dessus un mélange de huit parties d'eau, une partie de vinaigre et une partie de sel de cuisine; recouvrir le tout d'une couche d'huile d'olive d'un centimètre d'épaisseur.

Ce procédé est recommandé par la Société d'horticulture. Les tomates peuvent ainsi, dit-on, se conserver quelques années.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilogrammes. — Blé, 27 fr. 00. — Seigle, 17 fr. 50. — Orge, 18 fr. 25. — Avoine, 18 fr. 00.

Vins. — La hausse se maintient.

Bœufs. — Prix du kilogramme, de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 28 à 1 fr. 70, suivant la qualité.

Vaches, 1 fr. 10 à 1 fr. 56. id.

Taureaux, 1 fr. 14 à 1 fr. 44. id.

Veaux, 1 fr. 70 à 2 fr. 04. id.

Moutons, 1 fr. 70 à 2 fr. 02. id.

Porcs gras, 1 fr. 26 à 1 fr. 38. id.

C.....

A VENDRE DES PLANTS DE VIGNE (EN PÉPINIÈRE)

Tels que : Plants de Mérau, Auxerrois et autres Plants du pays de première qualité. La première pousse ayant au moins 50 centimètres. S'adresser à M. BELMON (Henri), propriétaire à Lalande, près Belaye (Lot).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 4 au 11 novembre 1882

Naissances.

Astruc, Jean, rue Darnis, 19.
Boudousquié, Aimée, cours de la Chartreuse, 3.
Francoual, Jacques, rue du Lycée, 42.

Mariages.

Lacan, Félix et Delheil, Louise.

Décès.

Gourgou, Jeanne, s. p., 68 ans, rue St-Priest.
Roques, Jean-François, sénateur du Lot, 77 ans, boulevard Sud.
Bras, Jeanne, s. p., 70 ans, rue Donzelle, 16.
Cammass, Charles, cultivateur, 76 ans, grande-Barre.
Garrigues, Jean, boucher, 42 ans, rue Nationale, 32.
Despeyroux, Euphrasie, s. p., 46 ans, rue Brives.
Gausserez, Elisabeth, s. p., 55 ans, à Cavaniers.
Tiret, Antoine, mineur, 27 ans, (hospice).
Arbus, Mathieu, journalier, 80 ans, (hospice).

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
12	Diman.	s. Martin, pape	
13	Lundi.	s. Stanislas K.	Albas, Castelnau, Pomarède, St-Martin-Labou, Touzac, Brengues, Souceyrac.
14	Mardi.	ss. Patr. du Di.	Fontanes, Montcuq, Martel, St-Cirq-Lapopie, Gréalou.
15	Mercur.	se Gertrude.	Cours, Promilhanes, Figeac, Cornac, Rudelle.
16	Jeudi.	s. Nemphase.	Cremps, Prayssac.
17	Vend.	s. Grégoire.	Gigouzac, Espédaillac, Labastide-du-H.-M., St-Projet, Vayrac.
18	Samedi	Déd. de ss P.P.	Beauregard, Belmont, l'Hôpital-St-Jean, St-Caprais, Douelle, St-Pantaléon.

Lunaisons du mois de Novembre.

- ☾ D. Q. le 2, à 7 h. 7 du soir.
- ☽ N. L. le 10, à 4 h. 29 du soir.
- ☾ P. Q. le 18, à 8 h. 51 du matin.
- ☽ P. L. le 25, à 2 h. 12 du matin.

Les jours décroissent de 1 h. 48 m.

Dernières Nouvelles

Paris, 9 novembre, soir.

A l'issue du conseil des ministres, M. Daclerc a reçu lord Lyons, qui lui a remis une note concernant les affaires d'Egypte.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi tendant à libérer provisoirement les accusés de Montceau-les-Mines, et a renvoyé l'affaire devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme.

Paris, 10 novembre.

Un grand meeting royaliste, sous la prési-

dence de M. Baudry d'Asson, aura lieu à Paris, le 10 décembre.

Le Temps reçoit de son correspondant de Lyon les renseignements télégraphiques suivants sur une manifestation projetée :

« Depuis onze heures, la place de l'Hôtel-de-Ville est envahie par des curieux attirés par l'annonce de la manifestation. »

« Quelques orateurs ordinaires des réunions collectivistes sont dispersés dans les groupes, mais isolés. »

« A midi, la foule grossissant, la police fait évacuer la place qui, en ce moment, est complètement libre et gardée par de nombreuses escouades. »

« En résumé, la manifestation paraît avoir avorté. »

Lyon, 10 novembre.

Dans une réunion tenue hier soir, et qui comptait environ deux cents personnes, M^{me} Paule Minck-Negro a proclamé la nécessité d'une insurrection. « Au lieu de verser leurs économies entre les mains de l'Etat, a-t-elle dit, les travailleurs feraient bien mieux d'acheter du plomb pour fondre des balles. »

Ces excitations ont été applaudies.

Une nouvelle réunion est convoquée pour ce soir à la Croix-Rouge, à l'effet de nommer des délégués chargés de porter à la municipalité les revendications des ouvriers socialistes.

DÉPÊCHES

Lyon, 11 novembre, 4 h. soir.

Une instruction est ouverte dans cette ville contre un certain nombre d'individus inculpés de contravention à la loi sur les associations internationales.

Paris, 11 novembre, 3 h. soir.

On affirme que si l'extrême-gauche demande une enquête parlementaire sur les événements de Montceau-les-Mines, le gouvernement s'y opposera énergiquement; peut-être même irait-il jusqu'à poser la question de cabinet.

Bourse de Paris.

Cours du 10 Novembre.

Rente 3 p. %	80.70
— 3 p. % amortissable	81.25
— 4 1/2 p. %	109.80
— 5 p. %	114.70

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 9 novembre 1882.

Le découragement règne de nouveau dans les rangs de la spéculation; les achats au comptant n'étant pas suffisants pour soutenir les cours, il s'est produit une rechute: les cours ronds de 115 sur le 5 0/0, de 81 sur le 3 0/0 ont été réperdus.

La faiblesse de nos fonds publics a pesé sur l'ensemble de la cote. Sauf l'obligation Tunisienne à 455, l'Unité Egyptienne à 353, toutes les Valeurs ont payé un tribut plus ou moins fort à la baisse.

Les 150,000 obligations Ottomanes Privilégiées qui vont être mises en souscription publique le 14 courant par la Banque Ottomane avec le concours de la Banque de Paris, de la Banque d'Escompte du Crédit Lyonnais, du Crédit Mobilier, de la Société de Dépôts et Comptes-Courants, du Crédit Industriel et de la Société Générale rapportant un intérêt annuel de 25 francs nets de tout impôt, payables par semestre en or à Paris et à Londres le 13 mars et le 13 septembre. Le prix d'émission 415, jouissance du 13 septembre 1882 est payable comme suit: 50 francs en souscrivant, 50 francs à la répartition, 100 francs du 10 au 20 décembre 1882, 100 francs du 10 au 20 février 1883, 115 francs du 10 au 20 mars 1883. Les obligations sont remboursables à 500 francs en 24 années par tirages au sort ayant lieu en février et août de chaque année. Le revenu annuel de 25 francs représente au cou d'émission un intérêt supérieur à 6 0/0 et le rendement total atteint 7 0/0 si l'on tient compte de la valeur de l'amortissement.

Les principaux établissements financiers de France, c'est-à-dire la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque d'Escompte, le Comptoir d'Escompte, le Crédit-Lyonnais, le Crédit-Mobilier, la Société de dépôts et de comptes-courants, le Crédit industriel et commercial, et la Société Générale se joindront à la Banque Impériale Ottomane pour ouvrir, le mardi 14 novembre prochain, une souscription à 150,000 obligations de priorité 5 0/0 au porteur, dont le service de l'intérêt et de l'amortissement est assuré par privilège spécial sur le produit des tabacs, sels et autres revenus affectés au paiement des intérêts de la dette Ottomane conformément aux arrangements financiers qui ont permis de reprendre partiellement en septembre dernier le paiement des coupons des fonds turcs.

Les 150,000 obligations de priorité mises en souscription sont offertes au public au prix de 415 fr. payable en plusieurs termes. — Elles sont productives d'un intérêt annuel de 25 fr. et remboursables par voie de tirages à 500 fr. en 24 ans. — En tenant compte de la prime importante de remboursement, le rendement total du titre dépasse 7 0/0. — Cet intérêt élevé doit offrir d'autant plus d'attrait aux capitaux de placement que les obligations qui le produisent présentent d'incontestables garanties de sécurité, puisqu'elles ne constituent pas un emprunt nouveau et qu'elles n'imposent au gouvernement Ottoman aucune charge nouvelle.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro du 9 novembre. — Chronique agricole. A de Cérès. — Sur le ferment dénitrificateur du sol arable. H. Grandeau. — L'agriculture et l'instruction obligatoire. D. Monclar. — Un mot sur le fumier obtenu au moyen de lièges de tourbe. X. — Résistance et adaptation. A. Piola. — Nématodes et trichines. Eug. Gayot. — Du drainage à la charrue taupée. H. Voruz. — Application du sulfocarbonate de potassium aux vignes phylloxérées. P. Mouillefert. — La viande anglaise et la tuberculose. E. M. — Historique de l'agriculture. C. Bouscasse. — La ferme de la Haute-Maison. E. Fagot. — L'espèce chevaline en Russie. A. E. — Les viticulteurs et les chemins de fer. G. Domazant. — Clôture des chemins de fer. G. Domazant. — Responsabilité. — Revue commerciale et prix des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de Bourse. — Gravures noires. — Les nématodes. 1 g. 75. — Bureau 26, rue Jacob, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du 4 novembre 1882. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Conductibilité électrique des tissus; Th. du Moncel. — Les aurores polaires (3^e article); Alfred Angot. — La lampe-soleil et ses derniers perfectionnements; C.-C. Soulages. — Le régulateur Abdank Abakanowicz; Aug. Guerout. — Nouvelles expressions du travail et du rendement économique des moteurs électriques; Marcel Deprez. — Exposition Internationale d'Électricité de Munich: A propos de l'expérience du transport de la force (2^e article); Frank Gerdly. — Les méthodes employées jusqu'à ce jour pour la détermination de l'ohm; G. Wiedemann. — Revue des travaux récents en électricité: La machine Ferranti. — Les briquettes-piles de M. Brard. — Les régulateurs à tige vibrante. — L'accumulateur de MM. Tamine et Arnould. — Correspondance: Lettres de M. Maquaire et de M. Geoffroy. — Faits divers.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 709, du 4 novembre 1882: — J.-A. Barral. — Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. Prout Laverrière. Culture profitable des terres fortes argileuses. (p. 169). — Barral. — Conférence sur le phylloxéra (20 fig.). — Gardon. — Pisciculture. — La sardine. — De Sardiac. Les ronces artificielles pour clôtures (5 fig.). — Menu-dier. Les vignes dans la Charente-inférieure. — De la Tréhonnais. La situation des éleveurs de Durham en France. — Groualle. Le trèfle. — Rohart. Fabrication économique d'engrais. — Remy Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires: 20 figures représentant les diverses phases du phylloxéra depuis l'œuf jusqu'à sa complète éclosion. — 5 figures représentant les ronces artificielles pour clôtures.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 114^e livraison (11 novembre 1882). — Exploration du Haut-Niger, par M. le commandant Gallieni, de l'infanterie de marine (1880-1881). — Texte et dessins inédits. — Quinze gravures de Riou, E. Ronjat, Tofani et Taylor. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 519^e livraison (11 novembre 1882). TEXTE: Denis le tyran, par M^{me} C. Colomb. — Le Pont de Brooklyn, par E. de Laveleye. — Une grande famille. — Le passage de Vénus sur le soleil, par Albert Lévy. — La Chasse au Léviathan, par le capitaine Mayne-Reid, imité de l'anglais par J. Girardin. — A travers la France: Belfort. — Dessins: Tofani, Taylor, Ferdinandus. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite: **REVALESCIÈRE** Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLER, Instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage: en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Avis. Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE
La dose pour 1 barrique de 225 litres 3 fr. »
La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres 16 »
La boîte de 12 doses pour 12 barriques 30 »
Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.
Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée; il est ajouté, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.
Adresser toutes demandes à **M. COUSTILLAS Jeune, négociant** Place Francheville, Périgueux.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83:

PORTE-GREFFES:		PRODUCTEURS DIRECTS:	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — 50 c. 2 »	»	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — 50 c. 2 »	»	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racinés. Riparia, le cent, 22 f. » 35 f. » Viala, le cent, 22 f. » 30 f. » Solonis, — 22 » 30 » Herbemont, — 25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine): Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elboeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

GUÉRISON CERTAINE

des dartres, démangeaisons, maladies de la tête, boutons de toute nature; etc. etc.; par la pommade **Anti-Herpétique** (6-665-89). Le pot 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt à Toulouse (Haute-Garonne) pharmacie CALMEL, 9 rue Résumat.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. — Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondances (affranchir).

JACQUEZ de la variété fructifère, RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

VÉRITABLE SUCRE VINICOLE

raffiné & perfectionné
SUPERIEUR A TOUS LES AUTRES SUCRES

Pour l'Emploi dans les Vendanges

Médailles d'Or et Croix de la Légion d'Honneur obtenues pour ce produit hors ligne à l'Exposition Universelle de 1878.

Amélioration des vins. — Vinification des moûts de raisin. — Production de fines Eaux-de-Vie de vin.

Moyens licites de doubler et tripler ses récoltes et d'augmenter ses revenus, par le sucragement des vendanges, au moyen du Sucre vinicole raffiné et perfectionné.

Le véritable Sucre vinicole, pur, de bon goût, sans acide, porte la marque (Maïs et Raisin) et se livre tout cassé, en sacs de 50 kilos (sacs perdus).

Brochure complète, envoyée gratis sur toute demande, contenant avec explications détaillées, les meilleurs procédés de vinification ainsi que de nombreux témoignages d'entière satisfaction.

Ecrire au Dépôt général: **DROGUERIE CENTRALE du SUD-OUEST**, à Agen (Lot-et-Garonne). Directeurs: A. Jaille et G. Thomas. — Réponse et tous renseignements immédiats.

Le cout du transport est au plus de 1 franc par 100 kilos et par 100 kilomètres.

A LOUER

Présentement
UN APPARTEMENT
DE SIX PIÈCES
AUX TILLEULS,
Rue du Lycée, 27.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

Très complète, indiquant **TOUS LES CHEMINS DE FER** en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS DU LOT GARILL

En vente chez tous les libraires. En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUGMENTATION ET QUANTITÉ

Entrepôt de sucre brut de canne, toute nuances. Sucre cristallisé, sucre blanc en pains, sucre blanc en morceaux, sucre blanc en poudre, sucre de maïs dit sucre de raisin en pains.

Envoi franco de prix, conditions de vente et échantillons sur demande affranchie

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, Place Francheville. — PÉRIGUEUX

Pour éviter des retards dans les expéditions, prière de passer les ordres le plus tôt possible.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.